



Rédaction et révision de contenus de communication de l'OIT - Définitions

Rédaction

La rédaction pour le Département de la communication et de l'information publique (DCOMM) de l'OIT et pour des produits de communication de l'ensemble de l'OIT consiste à effectuer des recherches et à rédiger des contenus de communication originaux destinés à un usage interne et externe par DCOMM, comme indiqué ci-dessous :

- Adapter ou rédiger des articles originaux, des communiqués de presse, des actualités, des expériences individuelles, des discours, des points de discussion, des messages vidéo, des présentations, du contenu web, des textes destinés aux réseaux sociaux ou d'autres supports de communication destinés à être utilisés et diffusés par DCOMM et/ou à des fins de communication publique.
- La rédaction de produits de communication peut également inclure la recherche et la collecte d'informations à partir de notes d'information de l'OIT, de documents de référence, d'entretiens, de données ou de sources extérieures à l'OIT fournies par ou approuvées par l'OIT.

Révision

La révision pour le Département de la communication et de l'information publique (DCOMM) de l'OIT et pour des produits de communication de l'ensemble de l'OIT comprend la recherche et la révision de contenus de communication destinés à un usage interne et externe par DCOMM, comme indiqué ci-dessous :

- Editer, réviser, raccourcir ou restructurer des articles, communiqués de presse, actualités, expériences individuelles, discours, points de discussion, messages vidéo, présentations, contenus web, textes destinés aux réseaux sociaux ou autres produits de communication destinés à être utilisés et diffusés par DCOMM et/ou à des fins de communication publique.
- La révision de produits de communication peut également nécessiter de s'appuyer sur des informations issues de notes d'information de l'OIT, de documents de référence, d'entretiens, de données ou de sources extérieures à l'OIT fournies par l'OIT ou approuvées par celle-ci.